

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET : 21780624900017	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MAIRIE DE TRIEL SUR SEINE
---	--

POSTE COMPTABLE DE TRIEL SUR SEINE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49 (1)

BUDGET PRIMITIF	(2)
------------------------	------------

ANNEE 2014

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SOMMAIRE

pages			
I Informations générales			
Modalités de vote du budget			
II Présentation générale du budget			
A1 - Vue d'ensemble - Sections			
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres			
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres			
B1 - Balance générale du budget - Dépenses			
B2 - Balance générale du budget - Recettes			
III Vote du budget			
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses			
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes			
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses			
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes			
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles			
IV - Annexes			
A - Eléments du bilan		Jointes	Sans objet
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			X
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X		
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X		
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours			X
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			X
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement			X
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N			X
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes			X
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X		
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations			X
A3.2 - Etalement des provisions			X
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X		
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X		
A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)			X
A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)			X
A6 - Etat des charges transférées			X
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X		
B - Engagements hors bilan			
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie			X
B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt			X
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget			X
B1.4 - Etat des contrats crédit-bail			X
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé			X
B1.6 - Etat des autres engagements donnés			X
B1.7 - Etat des engagements reçus			X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			X
C - Autres éléments d'informations			
C1.1 - Etat du personnel			X
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie			X
C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)			X
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)			X
D Arrêté et signatures			
D - Arrêté et signatures	X		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale. Préciser, pour chaque année, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont : (3)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V - Le présent budget a été voté (5) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	865 648,53	490 690,74
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		374 957,79
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		865 648,53	865 648,53

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	777 130,53	1 157 446,85
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	293 192,94	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	87 123,38	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 157 446,85	1 157 446,85

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 023 095,38	2 023 095,38
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	100 000,00		98 500,00	98 500,00	98 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante			98 500,00	98 500,00	98 500,00
Total des dépenses des services		100 000,00				
66	Charges financières	84 475,66		79 100,00	79 100,00	79 100,00
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		184 475,66		177 600,00	177 600,00	177 600,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	680 914,87		480 887,49	480 887,49	480 887,49
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	207 878,75		207 161,04	207 161,04	207 161,04
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		888 793,62		688 048,53	688 048,53	688 048,53
TOTAL		1 073 269,28		865 648,53	865 648,53	865 648,53

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	865 648,53

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
013	Atténuations de charges			459 000,00	459 000,00	459 000,00
7C	Ventes de produits fabriqués, prestations...	420 000,00				
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante			459 000,00	459 000,00	459 000,00
Total des recettes de gestion courante		420 000,00				
73	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		420 000,00		459 000,00	459 000,00	459 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	31 690,74		31 690,74	31 690,74	31 690,74
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		31 690,74		31 690,74	31 690,74	31 690,74
TOTAL		451 690,74		490 690,74	490 690,74	490 690,74

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	374 957,79
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	865 648,53

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	656 357,79
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles	165 000,00	119 420,60	52 000,00	52 000,00	171 420,60
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	646 151,99	173 772,34	572 839,79	572 839,79	746 612,13
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	811 151,99	293 192,94	624 839,79	624 839,79	918 032,73
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	130 500,00		120 600,00	120 600,00	120 600,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	130 500,00		120 600,00	120 600,00	120 600,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	941 651,99	293 192,94	745 439,79	745 439,79	1 038 632,73
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	31 690,74		31 690,74	31 690,74	31 690,74
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	31 690,74		31 690,74	31 690,74	31 690,74
	TOTAL	973 342,73	293 192,94	777 130,53	777 130,53	1 070 323,47

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	87 123,38
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 157 446,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=I+II+III
13	Subventions d'investissement			55 082,00	55 082,00	55 082,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement			55 082,00	55 082,00	55 082,00
10	Dot., fonds divers et réserves	20 500,00		34 000,00	34 000,00	34 000,00
106	Réserves (7)			380 316,32	380 316,32	380 316,32
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)(5)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières	20 500,00		414 316,32	414 316,32	414 316,32
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement	20 500,00		469 398,32	469 398,32	469 398,32
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	680 914,87		480 887,49	480 887,49	480 887,49
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	207 878,75		207 161,04	207 161,04	207 161,04
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	888 793,62		688 048,53	688 048,53	688 048,53
	TOTAL	909 293,62		1 157 446,85	1 157 446,85	1 157 446,85

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 157 446,85

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	656 357,79
---	-------------------

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	98 500,00		98 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	79 100,00		79 100,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		207 161,04	207 161,04
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		480 887,49	480 887,49
	Dépenses d'exploitation - Total	177 600,00	688 048,53	865 648,53

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	865 648,53
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
*0	Dotations, fonds divers et réserves			
10	Subventions d'investissement		31 690,74	31 690,74
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	120 600,00		120 600,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	171 420,60		171 420,60
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	746 612,13		746 612,13
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	1 038 632,73	31 690,74	1 070 323,47

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	87 123,38
--	------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 157 446,85
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	459 000,00		459 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		31 690,74	31 690,74
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		459 000,00	31 690,74	490 690,74

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	374 957,79
---	---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=	865 648,53
---	---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	34 000,00		34 000,00
13	Subventions d'investissement	55 082,00		55 082,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, Régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		193 415,24	193 415,24
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		13 745,80	13 745,80
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		480 887,49	480 887,49
Recettes d'investissement - Total		89 082,00	688 048,53	777 130,53

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	
--	---	--

AFFECTATION AU COMPTE 106	+	380 316,32
----------------------------------	---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	1 157 446,85
---	---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe Iv-A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	100 000,00	98 500,00	98 500,00
611	Sous-traitance generale		8 500,00	8 500,00
6152	Entr. & reparations sur biens immobilier	60 000,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	48 000,00	48 000,00
617	Etudes et recherche	15 000,00	22 000,00	22 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011+012+014+65)		100 000,00	98 500,00	98 500,00
66	Charges financières (b)	84 475,66	79 100,00	79 100,00
66111	Interets regles a l'echeance	66 000,00	61 600,00	61 600,00
66112	Interets - rattachement des icne	18 475,66	17 500,00	17 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		184 475,66	177 600,00	177 600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	680 914,87	480 887,49	480 887,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	207 878,75	207 161,04	207 161,04
6811	Dotations aux amortissements	194 132,95	193 415,24	193 415,24
6812	Dotations aux amortissemnt des charges	13 745,80	13 745,80	13 745,80
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		888 793,62	688 048,53	688 048,53
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		888 793,62	688 048,53	688 048,53
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 073 269,28	865 648,53	865 648,53

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	865 648,53

Détail du calcul des ICNE au compte 6612 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	17 500,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune et l'établissement.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
- (6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.
- (8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (11) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	420 000,00	459 000,00	459 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	420 000,00	459 000,00	459 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		420 000,00	459 000,00	459 000,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		420 000,00	459 000,00	459 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.

(3) hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 605 n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)	31 690,74	31 690,74	31 690,74
777	Quote-part subv. invt viree au resultat	31 690,74	31 690,74	31 690,74
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		31 690,74	31 690,74	31 690,74

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	451 690,74	490 690,74	490 690,74
--	-------------------	-------------------	-------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	374 957,79
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	865 648,53

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice - Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	
--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	165 000,00	52 000,00	52 000,00
2031	Frais d'études	165 000,00	52 000,00	52 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	646 151,99	572 839,79	572 839,79
2315	Install. matériel & outillage techniques	646 151,99	572 839,79	572 839,79
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	811 151,99	624 839,79	624 839,79
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	130 500,00	120 600,00	120 600,00
1641	Emprunts en euro	104 000,00	98 100,00	98 100,00
1681	Autres emprunts	26 500,00	22 500,00	22 500,00
18	Compte de liaison : affectation (Ba, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	130 500,00	120 600,00	120 600,00
45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	941 651,99	745 439,79	745 439,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8)	31 690,74	31 690,74	31 690,74
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>31 690,74</i>	<i>31 690,74</i>	<i>31 690,74</i>
139111	Sub équipement agence de l'eau	24 743,20	24 743,20	24 743,20
13912	Subv. équipement regions	76,25	76,25	76,25
13913	Subv. équipement départements	6 871,29	6 871,29	6 871,29
	<i>Charges transférées</i>			
041	Opérations patrimoniales (9)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		31 690,74	31 690,74	31 690,74

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	973 342,73	777 130,53	777 130,53
---	-------------------	-------------------	-------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	+	293 192,94
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	+	87 123,38
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	1 157 446,85

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement		55 082,00	55 082,00
13111	Subventions investissemnt agence de l'eau		55 082,00	55 082,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement			55 082,00	55 082,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	20 500,00	414 316,32	414 316,32
10222	Fctva	20 500,00	34 000,00	34 000,00
1068	Excedent de fonctionnement capitalise		380 316,32	380 316,32
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation(BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières		20 500,00	414 316,32	414 316,32

45...2...	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	20 500,00	469 398,32	469 398,32
-----------------------------------	------------------	-------------------	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	680 914,87	480 887,49	480 887,49
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)</i>	207 878,75	207 161,04	207 161,04
28031	<i>Frais d'etudes</i>	358,80	358,80	358,80
28033	<i>Frais d'insertion</i>	717,71		
281532	<i>Installation reseaux assainissement</i>	193 056,44	193 056,44	193 056,44
4818	<i>Charges a etaler</i>	13 745,80	13 745,80	13 745,80
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		888 793,62	688 048,53	688 048,53
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		888 793,62	688 048,53	688 048,53
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		909 293,62	1 157 446,85	1 157 446,85

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 157 446,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (5)	Montant (5)
			a		b	b
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	c	d
		TOTAL RECETTES AFFECTEES
13		Subventions d'investissement
16		Emprunts et dettes assimilées
20		Immobilisations incorporelles
21		Immobilisations corporelles
22		Immobilisations reçues en affect.
23		Immobilisations en cours
		Autres

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		IV
		A1.1

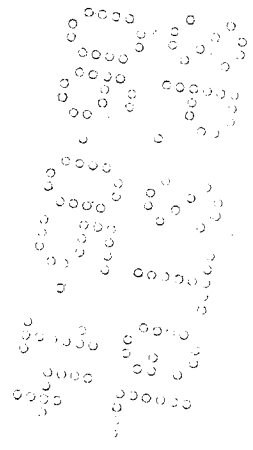
A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2014	Montant des tirages 2013	Montant des remboursements 2013		Encours restant dû au 01/01/2014
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 351 769,97									
1641 Emprunts en euros (total)					2 351 769,97									
162A	CREDIT AGRICOLE	05/03/1999	15/09/1999	10/10/2001	152 449,02	F	Taux fixe à 4,09 %	4,09	4,17	EUR	M	P	O	A-1
163A	CREDIT AGRICOLE	10/11/1999	15/09/1999	29/11/2001	228 673,53	F	Taux fixe à 5,35 %	5,35	5,46	EUR	T	P	O	A-1
167A	DEXIA CL	30/03/2000	01/11/2000	01/02/2002	304 898,03	F	Taux fixe à 6 %	6,00	6,14	EUR	T	P	O	A-1
215A	DEXIA CL	27/12/2006	31/05/2006	01/05/2008	245 048,00	F	Taux fixe à 3,97 %	3,97	4,03	EUR	A	X	O	A-1
217A	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2008	22/12/2008	05/04/2009	380 000,00	F	Taux fixe à 4,47 %	4,47	4,55	EUR	T	P	O	A-1
8727222	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2010	25/08/2010	05/02/2011	301 158,99	F	Taux fixe à 3,25 %	3,25	3,25	EUR	A	P	O	A-1
MON271881EUR- tranche 2	DEXIA CL	12/08/2010	01/02/2011	01/05/2011	739 542,30	F	Taux fixe à 3,42 %	3,42	3,46	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					317 035,00									
1681 Autres emprunts (total)					317 035,00									
10070751/01	Agence de l'eau Seine Normandie	06/07/2008	21/08/2009	20/08/2010	33 294,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
10210091/1	Agence de l'eau Seine Normandie	29/12/2010	29/12/2010	29/12/2011	18 060,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

197A	Agence de Teau Seine Normandie	16/01/2001	17/07/2002	17/07/2003	8 446,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
202A	Agence de Teau Seine Normandie	29/01/2003	29/01/2003	29/01/2004	23 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
203A	Agence de Teau Seine Normandie	17/02/2004	17/02/2004	17/02/2005	20 802,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
204A	Agence de Teau Seine Normandie	16/03/2001	24/02/2004	24/02/2005	23 344,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
205A	Agence de Teau Seine Normandie	02/04/2003	25/08/2004	25/08/2005	91 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
212A	Agence de Teau Seine Normandie	24/01/2005	26/07/2006	26/07/2007	39 300,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
213A	Agence de Teau Seine Normandie	26/07/2006	26/07/2006	26/07/2007	49 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
214A	Agence de Teau Seine Normandie	14/09/2006	14/09/2006	14/09/2007	9 669,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
1682	Bons à moyen terme négociables (total)													
1687	Autres dettes (total)													
Total général					2 686 804,87									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

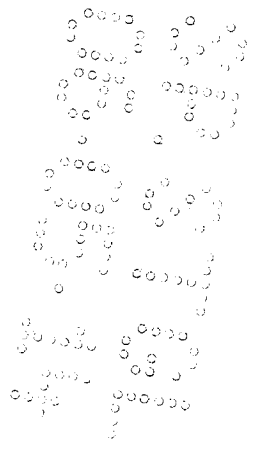
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine* ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB 10/15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A.1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature des emprunts (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 OIN (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2014	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						F	Taux fixe à 4,09 % Taux fixe à 5,35 % Taux fixe à 6 % Taux fixe à 3,97 % Taux fixe à 4,47 % Taux fixe à 3,25 % Taux fixe à 3,42 %	0,17 4,17 5,46 6,14 4,03 4,55 3,25 3,46	98 033,19 98 033,19 3 379,61 21 542,98 8 412,67 2 465,16 14 885,46 17 498,71 29 844,60	61 536,62 61 536,62 23,06 725,13 13 562,57 2 809,29 13 851,86 8 186,71 22 278,20	17 371,07 17 371,07		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				1 555 945,01									
1641 Emprunts en euros (total)				1 555 945,01									
182A	N		A-1	3 379,61	0,19	F	Taux fixe à 4,09 %	4,17	3 379,61	23,06			
183A	N		A-1	21 542,98	0,89	F	Taux fixe à 5,35 %	5,46	21 542,98	725,13			2 170,67
187A	N		A-1	229 158,53	10,33	F	Taux fixe à 6 %	6,14	8 412,67	13 562,57			1 581,49
215A	N		A-1	69 793,56	18,42	F	Taux fixe à 3,97 %	4,03	2 465,16	2 809,29			3 195,38
217A	N		A-1	317 649,39	15,01	F	Taux fixe à 4,47 %	4,55	14 885,46	13 851,86			6 877,37
8727222	N		A-1	251 898,91	11,09	F	Taux fixe à 3,25 %	3,25	17 498,71	8 186,71			3 546,16
MON271881EUR- tranche 2	N		A-1	682 522,01	16,58	F	Taux fixe à 3,42 %	3,46	29 844,60	22 278,20			
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				143 440,19							0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)				143 440,19							0,00		0,00
1007075101	N		A-1	24 415,60	10,64	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 219,60	0,00			0,00
1021009111	N		A-1	14 464,01	11,99	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 205,33	0,00			0,00
197A	N		A-1	703,87	0,54	F	Taux fixe à 0 %	0,00	703,87	0,00			0,00
202A	N		A-1	3 916,70	1,08	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 958,33	0,00			0,00
203A	N		A-1	5 200,50	2,13	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 733,50	0,00			0,00
204A	N		A-1	5 855,03	2,15	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 945,33	0,00			0,00
205A	N		A-1	36 600,00	5,65	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 100,00	0,00			0,00
212A	N		A-1	20 960,00	7,57	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 620,00	0,00			0,00
213A	N		A-1	26 186,66	7,57	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 273,34	0,00			0,00
214A	N		A-1	5 156,80	7,7	F	Taux fixe à 0 %	0,00	644,60	0,00			0,00

1682 Bons à moyen terme négociables (total)																			
1687 Autres débits (total)																			
Total général		0,00			1 699 386,20						120 437,09				61 536,62		0,00		17 371,07

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de résorvité, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

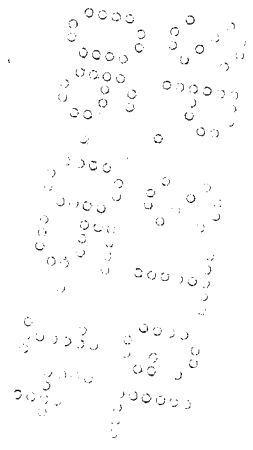
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2014 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complébilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complébilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complébilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17				
	% de l'encours	100,00%				
	Montant en euros	1 699 385 €				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DE BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture											Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant au 01/01/2014	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

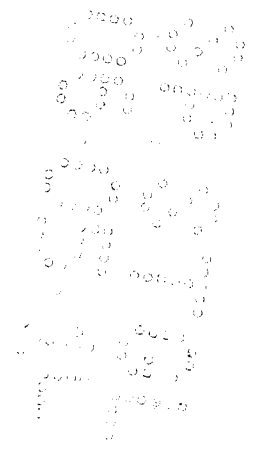
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
Référence de l'emprunt couvert		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELÉMENTS DU BILAN – ÉTAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A1.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organe prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 01/01/2014	Capital réamortagé	Durées résiduelles	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annulé de l'exercice		ICNE de l'exercice
		Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
A.1.b - REMBOURSEMENT ANTICIPÉ D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)																	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	

(1) Les conditions de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes au c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il a remplacé.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autre à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'opération de refinancement anticipé des emprunts relatifs à l'emprunt qu'il a remplacé.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour titrisation, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 00111 « intérêts décaissés » et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et complétés à l'article 008.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV

A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant d0 au 01/01/2014	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat Initial	Contrat renégocié	Contrat Initial	Contrat renégocié	Contrat renégocié		Contrat Initial	Contrat renégocié (5)			Intérêts	Capital	
								Type de taux (3)	Type de taux (3)							Index (4)
TOTAL																

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098 2099 2100

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée	
	Immobilisations incorporelles : Etudes	5 ans	22-oct-08
	Immobilisations corporelles : Réseaux d'assainissement	50 ans	22-oct-08

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

- (1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) I
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		152 290,74	152 290,74
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	120 600,00	120 600,00
1641	Emprunts en euro	98 100,00	98 100,00
1681	Autres emprunts	22 500,00	22 500,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres(B)		31 690,74	31 690,74
10	Reversement de dotations et fonds divers		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	31 690,74	31 690,74
139111	Sub équipement agence de l'eau	24 743,20	24 743,20
13912	Subv. équipement regions	76,25	76,25
13913	Subv. équipement departements	6 871,29	6 871,29
020	Dépenses imprévues		

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres 152 290,74	293 192,94	87 123,38	239 414,12

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2) III
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		722 048,53	722 048,53
Ressources propres externes de l'année (a)		34 000,00	34 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 000,00	34 000,00
10222	Fctva	34 000,00	34 000,00
138	Autres subv. d'invest. non transférables		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		688 048,53	688 048,53
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des particip.		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	193 415,24	193 415,24
28031	Frais d'études	358,80	358,80
28033	Frais d'insertion		
281532	Installation réseaux assainissement	193 056,44	193 056,44
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	13 745,80	13 745,80
4818	Charges à étaler	13 745,80	13 745,80
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers		
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement (c)	480 887,49	480 887,49

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	722 048,53			380 316,32	1 102 364,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 239 414,12
Ressources propres disponibles	IV 1 102 364,85
Solde	V=IV-II (6) +862 950,73

(1) Les comptes 15, 189, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.

(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A.5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement		Total des recettes d'ordre		
Total des dépenses d'ordre					
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n°(1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...					
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section d'exploitation	
D 001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A7
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :					RECETTES 4582				
DEPENSES 4581									
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
4581					4582	- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

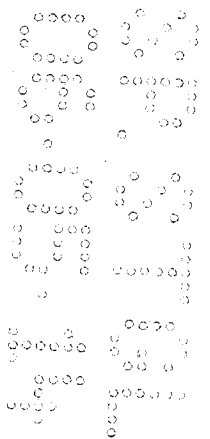
(1) Couvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées
Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :			
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N(2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (5)</i>				
040	<i>Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>			
041	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>			
<i>Annulations sur dépenses (c) (6)</i>				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (7)</i>				
040	<i>Financement par le mandataire</i>			
041	<i>Financement par emprunt à la charge du tiers</i>			
<i>Annulations sur recettes (d) (6)</i>				
Recettes nettes (b-d)				

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux 06/01/2014
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Intitulé de l'opération :				
N° opération :	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N(2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (5)</i>				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
<i>Annulations sur dépenses (c) (6)</i>				
Dépenses nettes (a-c)				
RECETTES (b)				
<i>Financement par le mandant et d'autres tiers (7)</i>				
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
<i>Annulations sur recettes (d) (6)</i>				
Recettes nettes (b-d)				

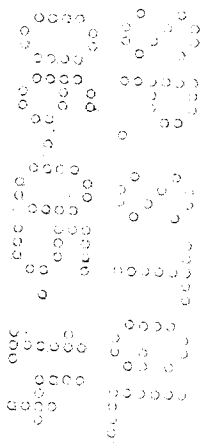
- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux 06/01/2014
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.



IV - ANNEXES										IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES ENGAGEMENTS recus										B1.4 B1.5 B1.6 B1.7

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
TOTAL							

B1.7 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
3028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1) (3)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1) (3)
.			

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JIN/75/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la qualité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesuré par leur quotient de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotient de temps de travail * période C.C. de l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutément à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emplois existant, emplois spécifiques, régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (Indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (Indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, l

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, l est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la dé qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une préc

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents c

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1).
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 25
 Nombre de suffrages exprimés 32
 VOTES : Pour 26
 Contre 6
 Abstentions -

Date de convocation : 18.04.2014

Présenté par le Haire (1),
 A Triel sur Seine le Mars 2014
 Le (1),

Délibéré par (2), réunion en session
 A le

M. Joël MANCÉL

Les membres du Conseil Municipal

Mme Hélène DEBAISIEUX-DENÉ	<u>Pouvoir</u>	Mme Muriel DAUVERGNE	<u>[Signature]</u>
M. Frédéric SPANGENBERG	<u>[Signature]</u>	M. Christian JAKOB	<u>[Signature]</u>
Mme Manuela MARIE	<u>[Signature]</u>	Mme Géraldine CARREAU	<u>[Signature]</u>
M. Christian BOUTELOUP	<u>[Signature]</u>	Mme Cécile POINGT	<u>[Signature]</u>
Mme Evelyne PUECHAVY	<u>[Signature]</u>	Mme Blandine BERJOT	<u>Pouvoir</u>
M. Michel POIROT	<u>[Signature]</u>	M. Ludovic LEA	<u>[Signature]</u>
Mme Elianor TAGNE	<u>[Signature]</u>	M. Léon JANUS	<u>[Signature]</u>
M. Jean-François BOUTOILLE	<u>[Signature]</u>	M. Pascal QUIJOUX	<u>[Signature]</u>
Mme Frédérique BROCHOT MAHER	<u>[Signature]</u>	Mme Amparo MARTAUD	<u>[Signature]</u>
M. Daniel CHANEL	<u>[Signature]</u>	Mme Christelle COLNAGHI	<u>[Signature]</u>
M. Michel VANDROUX	<u>[Signature]</u>	Mme Nathalie JUBAN	<u>[Signature]</u>
Mme Evelyne LEGROUX	<u>[Signature]</u>	M. Arnaud RICHARD	<u>Pouvoir</u>
M. Jean-Pierre MAROTTE	<u>[Signature]</u>	M. Alain GELOT	<u>AG</u>
Mme Marie-Claude LALEMANT	<u>[Signature]</u>	M. Philippe PAILLET	<u>[Signature]</u>
M. Pascal AGOSTINI	<u>[Signature]</u>	Mme Laurence DIJON	<u>Pouvoir</u>
M. Jean-Sébastien SALIS	<u>[Signature]</u>	Mme Véronique LAVOCAT	<u>[Signature]</u>

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le
 A le

